

Objet : Budget primitif 2023 de la Ville

Vu le budget primitif 2023 et son rapport joint à la présente délibération,

Considérant que le budget primitif 2023 du budget principal de la Ville a été présenté en commission élargie des finances en sa séance du 14 mars 2023,

Il vous est proposé d'adopter le budget primitif de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE